



Convention sur la  
diversité biologique



Créer une culture de justice  
Organisation internationale de droit du développement



**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES OIDD-SCDB**

## **ELABORATION DE MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA**

**DESCRIPTION DU COURS**

Suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) en octobre 2014, de nombreux pays participent activement à rendre le Protocole opérationnel. L'un des défis majeurs à la mise en œuvre du Protocole est de rassembler les capacités nécessaires pour soutenir les pays souhaitant amender ou établir de nouvelles mesures juridiques, administratives ou politiques pour l'APA. Chaque pays doit définir sa propre approche, adaptée à ses besoins et priorités.

Dans ce contexte, l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB), avec le financement du Fonds Japonais pour la Biodiversité et l'Union Européenne, ont développé un programme conjoint de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Ce programme offre des formations régionales qui couvrent les principaux sujets relatifs à l'APA et présente les dernières connaissances en matière de formulation et d'élaboration de mesures législatives, administratives et de politique générale.

### **QUI DEVRAIT POSTULER ?**

Cette formation a été développée pour les juristes et les chargés de politiques activement impliqués dans la formulation et la mise en œuvre de cadres réglementaires nationaux ou agissant comme conseillers dans les processus nationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

### **QU'EST-CE QUE LES PARTICIPANTS VONT APPRENDRE ?**

Cette formation permettra de présenter aux participants les dispositions fondamentales du Protocole de Nagoya, les principales considérations à prendre en compte dans la formulation et la mise en œuvre des cadres réglementaires d'APA, et les options disponibles basées sur les expériences des différents pays et les leçons tirées jusqu'à présent.

### **OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION**

Suite à la formation, les participants seront en mesure de fournir des conseils sur les approches et actions nécessaires à l'avancement des processus nationaux pour l'élaboration de cadres législatifs ou réglementaires pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA FORMATION**

Suite à la formation, les participants seront en mesure de :

- > Décrire le concept de l'APA, sa formulation dans le cadre du Protocole de Nagoya et ses liens avec les autres instruments internationaux liés à l'APA ;
- > Souligner la variété des objectifs de politiques publiques en matière d'APA et identifier les options légales pour soutenir ces politiques ;
- > Identifier les principaux éléments du Protocole et les approches légales adoptées par les pays à ce jour ainsi que les options disponibles pour opérationnaliser ces éléments ;
- > Conseiller les actions pouvant faciliter une rédaction juridique efficace et des processus de consultation inclusifs ;
- > Élaborer des feuilles de route juridiques se focalisant sur les contextes nationaux et régionaux pour définir les priorités à mettre en œuvre afin d'améliorer ou compléter les processus législatifs et réglementaires pour l'adoption du Protocole ;
- > Démontrer des aptitudes pour la communication et la facilitation afin de conseiller les gouvernements et les parties prenantes nationales aux questions liées à la mise en œuvre du Protocole.



Convention sur la  
diversité biologique



Créer une culture de justice  
Organisation internationale de droit du développement



## METHODOLOGIE DE LA FORMATION

### La formation utilise une approche d'apprentissage mixte :

- > **Sessions de cours en ligne obligatoires** de 6 semaines pour apprendre les concepts fondamentaux de l'APA et la mise en œuvre du Protocole ;
- > **Atelier** de 5 jours pour échanger sur les principaux défis et options juridiques, préparer des feuilles de route adaptées aux contextes nationaux et renforcer les aptitudes à la communication et à la facilitation ;
- > **Accès au Réseau Mondial sur le droit et l'APA** où les participants peuvent avoir accès aux dernières informations et actualités et continuer d'échanger sur les connaissances acquises avec les experts et autres participants.

Une fois la formation complétée, les participants recevront un Certificat et seront invités à rejoindre le réseau des anciens de l'OIDD.

## COURS EN LIGNE

1 à 2 modules par semaine pendant 6 semaines, à raison de 4 à 6 heures/semaine.

Les cours en ligne présenteront les principaux thèmes et processus à prendre en compte dans l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et politiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Élaborer les mesures d'APA - Une introduction

- > **Module 1 – Réforme juridique**  
Quelles sont les étapes initiales afin de soutenir l'élaboration des mesures APA ?
- > **Module 2 – Définition des politiques générales**
- > **Module 3 – Arrangements institutionnels**  
Quels sont les éléments clés des mesures d'APA ?
- > **Module 4 – Accès aux ressources génétiques**
- > **Module 5 – Partage des avantages**
- > **Module 6 - Conformité**
- > **Module 7 - Peuples autochtones et communautés locales**  
Comment formuler des mesures d'APA qui fonctionnent ?
- > **Module 8 – Mesures d'appui**

## ATELIER

Atelier de 5 jours avec des jours et lieux variables

Les processus nationaux pour ratifier et mettre en œuvre le Protocole de Nagoya seront propres et uniques à chaque pays. Ainsi, cela nécessitera l'adaptation des exigences générales du Protocole aux cadres juridiques nationaux.

Les participants seront invités à participer à un atelier de cinq jours pour discuter des approches prises par différents pays à ce jour et identifier les prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre du Protocole et les options possibles. Les sessions seront adaptées aux besoins identifiés par les participants au travers de:

- > **Sessions d'échange de connaissances entre pairs** sur les expériences des différents pays en liens avec les défis identifiés par les participants ;
- > **Sessions de travail pour élaborer des feuilles de route nationales**, incluant une analyse des parties prenantes, des lacunes, la sélection des mesures juridiques, la mise en œuvre des plans de réformes ; et
- > **Session de compétences pratiques** pour renforcer les compétences des participants en matière de leadership, de facilitation, de communication et de présentation.

En 2018, six ateliers régionaux sont planifiés avec des dates provisoires énoncées ci-dessous (sujettes à modification) :

- > Afrique centrale (en français) : 9-13 avril
- > Asie (en anglais) : 28 mai-1 juin
- > Amérique latine (en espagnol) : 18-22 juin
- > Iles du Pacifique (en anglais) : 23-27 juillet
- > Europe centrale et orientale (en anglais) : 10-14 septembre
- > Afrique de l'Ouest (en français) : 17-21 septembre

## RESEAUTAGE EN LIGNE & FORUM DE DISCUSSION

En continu, de février à décembre 2018.

Une fois sélectionnés pour le cours, les participants seront invités à rejoindre le **Réseau Mondial sur le droit et l'APA**. Le Réseau organisera des sessions de discussion en ligne avec des experts sur des thématiques précises du Protocole, publiera des bulletins d'information trimestriels et maintiendra une bibliothèque des publications les plus récentes.

Les participants seront invités à poser des questions et prendre part à des discussions avec les experts, les praticiens du droit et les décideurs publics sur les défis actuels et les solutions émergentes.



Convention sur la  
diversité biologique



Créer une culture de justice  
Organisation internationale de droit du développement



## PROCESSUS ET DATE LIMITE POUR POSER SA CANDIDATURE

Pour postuler, veuillez visiter le site web de l'OIDD au lien suivant : <http://www.idlo.int/news/events/course-establishing-measures-implement-nagoya-protocol-2017-2018>. **Les candidatures peuvent être soumises en ligne ou peuvent être envoyées par courriel à [ABSlnetwork@idlo.int](mailto:ABSlnetwork@idlo.int) avant le 15 janvier 2018.** Les dossiers de candidature soumis doivent inclure le formulaire de candidature dûment rempli, un Curriculum Vitae, une lettre de présentation soulignant les expériences pertinentes du candidat, ses intérêts et sa motivation à participer au cours ainsi qu'une lettre de recommandation de la part du Correspondant national APA ou du Correspondant national CBD (lorsqu'un Correspondant national APA n'a pas encore été désigné).

Le processus est compétitif et il y a un nombre limité de places disponibles par cours. Les critères suivants seront pris en considération lors du processus de sélection :

- Un diplôme universitaire, de préférence lié au droit ou aux politiques publiques au niveau de la maîtrise ou du doctorat ;
- Degré d'engagement avec les processus nationaux liés à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ;
- Connaissance professionnelle de la langue dans laquelle l'atelier se déroulera, par exemple, en anglais, français ou en espagnol ;
- Capacités démontrées en leadership et en communication ;
- Disponibilité et engagement en vue de compléter les 6 semaines de cours en ligne et les 5 jours d'atelier.

**Les candidats sélectionnés des pays en développement recevront un appui financier pour couvrir les dépenses relatives au voyage, à l'hébergement et aux repas.**

---

### INTERNATIONAL DEVELOPMENT LAW ORGANIZATION

Viale Vaticano 106

00165 Rome, Italy

Tel. +390640403200

[ABSlnetwork@idlo.int](mailto:ABSlnetwork@idlo.int) / [www.idlo.int](http://www.idlo.int)

### SECRETARIAT OF THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY

413 Saint-Jacques Street, Suite 800

Montreal, QC H2Y 1N9, Canada

Tél. +15142882220

[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) / [www.cbd.int](http://www.cbd.int)